

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le quinze décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de Parcé-sur-Sarthe s'est réuni aux anciennes Ecuries sous la présidence de M. Michel GENDRY, Maire.

Etaient présents : MM. Tony LEVEQUE, Vincent HUET, Mmes Frédérique GRANDIN, Catherine GUITTET, MM. Cyril GUIDEC, Clarisse LEJARD, Mmes Emma VERON, Valérie DABOUINEAU, MM. Christophe BERAUDY, Frédéric LUISETTI, Fabien CONILLEAU, Mmes Mathilde BARASSE, Gwénaëlle FROISSARD, Anaïs FOUSSIER, M. Michel BERNARD, Mmes Marie-Josèphe JADELLOT, Isabelle CHIARAMONTI-MONNET, M. Laurent BOUTTEVIN.

Etaient absents excusés : /

Secrétaire de séance : Mme Emma VERON.

**La séance du Conseil municipal débute par l'accueil des nouveaux élus du Conseil municipal Jeunes (C.M.J.).**

**M. le Maire leur offre de la part du Conseil municipal un petit guide de bienvenue.**

**M. Vincent HUET, adjoint en charge du C.M.J., retrace les modalités de l'élection des jeunes élus, leurs futures missions et indique qu'une première réunion de travail est prévue le mardi 13 janvier 2015.**

### **D151214-01 : ELECTION DU 5<sup>ème</sup> ADJOINT AU MAIRE**

A la suite de la démission du 5<sup>ème</sup> adjoint, Monsieur le Maire rappelle qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), il y a lieu de procéder à l'élection d'un 5<sup>ème</sup> adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection du 5<sup>ème</sup> adjoint au scrutin secret de liste à un nom et à la majorité absolue des suffrages,

Considérant qu'une seule liste de candidat a été déposée, et qu'il a été procédé à l'élection selon les règles de scrutin ci-dessus exposées,

Résultat du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : 3 blancs

Nombre de suffrages exprimés : 18 et 1 abstention

Majorité absolue : 10

Est élue avec 15 voix en tant que 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire Mme Emma VÉRON.

### **D151214-02 : MISE A JOUR DES TARIFS 2015 – SALLE POLYVALENTE :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs communaux de la salle polyvalente. Il est proposé une hausse de 2%, arrondie au ½ centime supérieur, soit :

	Petite salle W.E.	Petite salle + cuisine W.E.	Ensemble de la salle W.E.	Vin d'honneur	Réunions du lundi au vendredi	Jetons chauffage
Particuliers Commune	117,00 €	200,00 €	420,00 €	117,00 €	184,50 € Gratuit pour Associations communales	7,50 €
Particuliers et associations hors commune	175,00 €	300,00 €	630,00 €	175,00 €	184,50 €	7,50 €

Concernant le tarif pour les associations communales, une délibération spécifique sera prise. D'autre part, un suivi énergétique sera instauré pour tenir compte des consommations de fluides.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les tarifs 2015 pour la salle polyvalente :

- Pour les tarifs « salle » : à l'unanimité moins 1 contre et 1 abstention,
- Pour les tarifs « jetons de chauffage » : à l'unanimité.

#### **D151214-03 : MISE A JOUR DES TARIFS 2015 – CIMETIERE :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs communaux du cimetière. Il est proposé une hausse de 5%, arrondie au ½ centime supérieur, soit :

Type de concession :	Caveau	Columbarium
15 ans	52,50 €	367,50 €
30 ans	80 €	787,50 €
50 ans	130,50 €	/

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité moins 1 abstention, le Conseil municipal adopte les tarifs 2015 pour le cimetière.

#### **D151214-04 : AIRE NATURELLE DE CAMPING 2015 :**

Au vu des frais à engager sur l'aire naturelle de camping, notamment en matière d'assainissement autonome, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fermer l'aire de camping et l'accès aux sanitaires qui, à terme, seront détruits.

Il est entendu que l'accès au terrain sera restreint aux seuls promeneurs, voire aux pêcheurs, mais sans autres commodités d'usage.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal adopte :

- la fermeture de l'aire naturelle de camping à compter de l'année 2015,
- la condamnation du bloc sanitaire,
- l'arrêt de la régie de recettes.

#### **D151214-05 : RECRUTEMENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES**

Conformément à l'article 3 1°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recruter pour accroissement temporaire d'activité (accueil scolaire et périscolaire, et renfort d'équipe sur le temps cantine) :

- 1 adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe contractuel à temps non complet (24h45/semaine) au prorata du nombre d'heures effectuées du 5 janvier 2015 au 3 juillet 2015, qui sera rémunéré sur l'indice afférant au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3 (IB 330).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité moins 2 abstentions, le Conseil municipal adopte le recrutement dans les conditions proposées dans ledit rapport.

#### **D151214-06 : FONDS DE CONCOURS À RECEVOIR : CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SABLÉ-SUR-SARTHE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une recette a été inscrite au budget 2014 pour le fonds de concours à recevoir de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe, afin de financer la partie correspondant à l'école de musique dans le bâtiment central « Les Marronniers ».

Les travaux étant terminés et intégralement mandatés, il y a lieu de procéder au calcul exact du fonds de concours dont le montant définitif est rappelé dans le tableau ci-joint, avec ses modalités de répartition :

<b>DEPENSES :</b>		%	<b>Au prorata des lots :</b>
Ecole publique (M.initial+avenants)	311 363,56 €	58,22%	
Ecole de musique (M.initial+avenants)	223 471,26 €	41,78%	<b>41,78%</b>
Montant TTC des travaux + avenants	534 834,82 €		223 471,26 €
Montant TTC des honoraires + avenants	71 886,27 €		30 036,40 €
<b>Total dépenses :</b>	<b>606 721,09 €</b>		<b>253 507,67 €</b>
<b>RECETTES :</b>			
FCTVA à 15,482%	93 932,56 €		39 248,06 €
Région :	70 254,00 €		29 354,39 €
Réserve parlementaire	80 000,00 €		33 426,58 €
<b>Total Recettes :</b>	<b>244 186,56 €</b>		<b>102 029,03 €</b>
<b>SOLDE NET A FINANCER :</b>	<b>362 534,53 €</b>		<b>151 478,64 €</b>
<b>Répartition à parts égales 50% :</b>			
Parcé-sur-Sarthe :			75 739,32 €
Communauté de communes :			75 739,32 €

Après en avoir délibéré, et au vu du tableau ci-dessus proposé, le Conseil municipal :

- adopte la mise à jour de la convention financière entre la Ville de Parcé-sur-Sarthe et la Communauté de communes de Sablé/Sarthe,
- et autorise M. le Maire à recevoir le fonds de concours de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe de la Sarthe figurant dans la convention.

#### **D151214-07 : VENTE DE L'AUBERGE DE LA TOUR**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a l'intention de mettre en vente l'ancienne Auberge de la Tour, sise place de la République.

Il informe également le Conseil que le délai de cinq ans est passé depuis l'exercice du droit de préemption du bien, et que la revente est libre de toute procédure vis-à-vis de l'ancien acquéreur. Il sera également vérifié qu'il n'existe pas de clause d'occupation des lieux.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire :

- à mettre en vente l'ancienne Auberge de la Tour,
- à consulter les domaines pour un avis estimatif,
- à se rapprocher d'un notaire et à effectuer les démarches administratives se rapportant à la transaction,
- à signer tous les documents de vente ad hoc.

#### **D151214-08 : APPEL A PROJETS 2015 : LES PORTES DU TEMPS**

L'opération « les Portes du Temps » a été lancée par le Ministère de la Culture et de la Communication, en partenariat avec la Direction de la Ville et de la Cohésion Urbaine (D.V.C.U.) et du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (C.G.E.T.), dans le cadre des objectifs de cohésion sociale, d'intégration et d'accès à la culture des publics qui en sont les plus éloignés.

Cette opération invitera les jeunes de 8 à 15 ans, issus des territoires prioritaires, urbains comme communaux (et notamment les jeunes des quartiers défavorisés en ZRR de la communauté de communes pour 60%), à une découverte artistique et ludique des patrimoines hors périodes scolaires.

A ce titre, il est proposé l'organisation suivante :

- ces activités se dérouleront dans l'enceinte de l'église, afin valoriser les fresques des vitraux sur le thème : « le patrimoine du XXIème siècle, une histoire d'avenir » et de les reproduire sous la forme Vidéo-vitraux,
- les stages se dérouleront pendant les vacances de Pâques et de la Toussaint (2 stages de 5 jours)
- le dossier de demande de subvention doit être déposé le 19 janvier 2015 au plus tard pour une réponse en mars 2015.

Monsieur le Maire propose d'inscrire ce projet pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire :

- à consulter des partenaires financiers ou mécènes pour cette opération,
- à déposer un dossier de subvention pour l'appel à projet « les Portes du Temps » auprès des partenaires institutionnels,
- à se rapprocher de la communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe, signataire d'un contrat Politique de la Ville, afin de les y associer.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Information sur les Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.), conformément au 15°) de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. relatif aux délégations du Conseil municipal au Maire ;
- Signature des contrats C.A.F. relatifs à l'Aide Spécifique Rythmes Educatifs (A.S.R.E.) et Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (C.L.A.S.) ;
- Enveloppes pré-imprimées : l'association Parc-Découverte-Patrimoine propose d'éditer des enveloppes avec photo de la commune. Parcé prendra à sa charge les frais d'impression à hauteur de 60€ ;
- Syndicat d'eau : le nouveau délégataire d'eau choisi par le S.I.A.E.P. pour une durée de 12 ans est la société VEOLIA. Une télérelève sera également mise en place afin de détecter les fuites plus rapidement ;
- Appel du Syndicat de la Forêt Privée au sujet du P.L.U. : le mémoire en défense de la commune a été déposé auprès de la Cour Administrative d'Appel par notre avocat ;
- Un particulier a présenté une requête contre la commune et le S.I.A.E.P. au sujet du permis de construire du futur château d'eau : le projet est onc retardé. M. le Maire rappelle à ce sujet les règles de fonctionnement du Conseil municipal, à savoir rester digne de la mission confiée ;
- Erratum sur le plan de financement des circuits de randonnée et du parcours de pêche. La mise à jour **en gras** est la suivante :

Postes de dépenses	H.T.	Participations financières sollicitées		
		Organismes	Montants	%
Panneaux pédagogiques (8) et panneaux directionnels (2)	4 449,70 €	Etat – Leader	14 895,00 €	41
Mobiliers : Tables, jeux, corbeilles, abri	11 172,89 €	Conseil Général de la Sarthe	7 150,44 €	20
Aménagement spécifique : toilettes PMR, panneaux de bardage	8 745,00 €	Fédération Départementale de Pêche	5 666,00 €	15
		Association La Tanche	1 000,00 €	3
Aménagements : cales à bateaux, rive, ponton et cheminement PMR, fascinage	12 252,96 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	584,50 €	2
		Maître d'ouvrage	7 324,61 €	20
<b>TOTAL</b>	<b>36 620,55 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>36 620,55 €</b>	<b>100 %</b>

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : le lundi 19 janvier 2015 à 20h00**

## **LES MEMBRES PRESENTS :**

Michel GENDRY

Tony LÉVÈQUE

Vincent HUET

Frédérique GRANDIN

Catherine GUITTET

Cyril GUIDEC

Clarisse LEJARD

Emma VÉRON

Valérie DABOUINEAU

Christophe BÉRAUDY

Frédéric LUISETTI

Fabien CONILLEAU

Mathilde BARASSÉ

Gwénaëlle FROISSARD

Anaïs FOUSSIER

Michel BERNARD

Marie-Josèphe JADELLOT

Isabelle CHIARAMONTI-MONNET

Laurent BOUTTEVIN